



Guide complet sur la réglementation canadienne  
relative aux dispositifs de consignation électronique

# Introduction

Trouver un fournisseur de dispositifs de consignation électronique (DCE) est un processus essentiel qui peut soit permettre à votre entreprise de faire des économies et des gains de temps, soit devenir une source de stress supplémentaire. À l'approche de l'échéance réglementaire du 1 janvier 2023, tous les parcs de véhicules doivent investir dans les DCE pour se conformer à la nouvelle norme.

Un DCE enregistre automatiquement le temps passé sur la route et les heures de service du conducteur, tout en surveillant en temps réel les données sur le moteur, l'emplacement et le kilométrage. Les conducteurs et les répartiteurs ont besoin de ces renseignements lors des inspections (rapports de conformité), voire pour planifier l'utilisation des véhicules.

La bonne solution de télématique peut vous aider à exploiter ces données et à optimiser vos activités grâce à d'autres renseignements comme la vitesse, la consommation d'essence, les émissions, les freinages brusques et plus encore. La solution idéale évolue avec vous et offre une valeur à long terme, particulièrement sur le plan de la sécurité.

Poursuivez votre lecture pour tout savoir sur la meilleure façon d'investir dans les DCE pour un parc de véhicules.



# Table des matières

## Chapitre 1

Les DCE sont-ils obligatoires? .....4

## Chapitre 2

Réglementation canadienne relative aux DCE .....5

## Chapitre 3

Comparaison entre les normes canadienne et américaine..... 11

## Chapitre 4

Choisir le bon partenaire de télématique..... 13

## Les DCE sont-ils obligatoires?

D'après Transports Canada, un DCE est une solution technologique ou un dispositif certifié qui consigne automatiquement l'activité et le temps de conduite du conducteur. L'annonce officielle mentionne plusieurs avantages des DCE. En voici quelques-uns :

- 1 Moins d'incidents automobiles, meilleure sécurité routière
- 2 Simplification et accélération des tâches administratives et des contrôles de conformité
- 3 Réduction de la fatigue des conducteurs
- 4 Réglementation qui appuie la croissance économique

Mais les DCE sont-ils obligatoires? À l'heure actuelle, les conducteurs de camions et d'autobus commerciaux soumettent leurs propres rapports de conformité sur les heures de service, les heures de repos et le temps de conduite quotidien, entre autres. Ils doivent noter quotidiennement leurs données de conduite et consigner leurs heures de service sur papier ou à l'aide d'un dispositif d'enregistrement électronique. À compter du 1 janvier 2023, les DCE seront obligatoires.

### Les nombres:



Quelque

**150 000**

véhicules commerciaux au Canada devront être munis d'un DCE.



Environ

**la moitié**

des véhicules se rendent déjà aux États-Unis, et sont donc déjà équipés d'un DCE.



On prévoit que

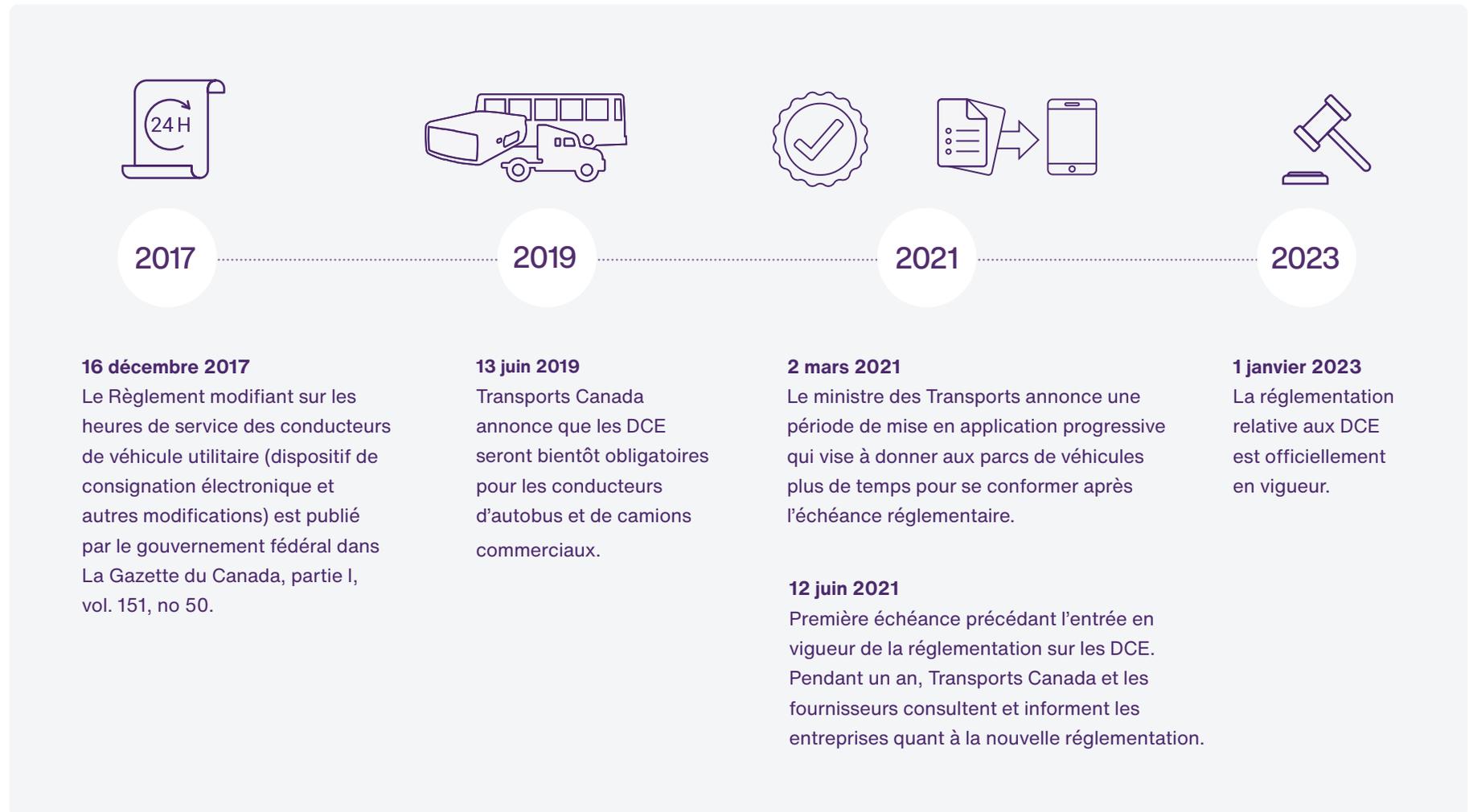
**50 000+**

camions supplémentaires prendront la route d'ici 2028.

# Réglementation canadienne relative aux DCE

## Calendrier de mise en conformité concernant l'utilisation obligatoire des DCE

Consultez le calendrier ci-dessous pour en savoir plus sur l'origine de la réglementation canadienne relative aux DCE, la situation actuelle et la suite des choses.



# Exigences propres à la réglementation

Les exigences dépendent du lieu de conduite du véhicule au Canada.

Territoire canadien au sud du 60<sup>e</sup> parallèle : cycle 1 (7 jours) ou cycle 2 (14 jours)



---

## **Le conducteur peut conduire pendant 13 heures.**

La période de travail de 24 heures (une journée) commence à l'heure décidée par le transporteur. Le quart de travail commence à l'heure indiquée par le conducteur dans l'application.

Avant de reprendre la route, le conducteur doit être au repos pendant 8 heures consécutives. Le temps de repos inclut le temps passé dans la couchette.

---

## **Le conducteur ne peut conduire après avoir été en service pendant 14 heures lors d'une même journée ou d'un même quart de travail.**

Il ne peut non plus conduire si 16 heures se sont écoulées entre la fin de la dernière période de repos de 8 heures consécutives ou plus et le début de la prochaine période de repos de 8 heures consécutives ou plus.

Le conducteur doit consigner au moins 10 heures de repos par jour. Le temps de repos doit être pris en blocs d'au moins 30 minutes.

---

## **Le cycle de 7 jours consécutifs permet 70 heures de service; le cycle de 14 jours consécutifs permet 120 heures de service.**

Le conducteur doit prendre au moins 24 heures de repos consécutives dans les 14 jours qui précèdent.

Pour ramener le compteur d'heures à zéro, le conducteur doit prendre 36 heures de repos consécutives (cycle 1) ou 72 heures de repos consécutives (cycle 2).

---

## **Le repos dans la couchette en deux temps est pris en charge pour les conducteurs seuls et les équipes de conducteurs** (les conditions susmentionnées s'appliquent).

Le report d'heures de repos est pris en charge par défaut. Pour en savoir plus, consultez la réglementation canadienne en matière d'heures de service et les recommandations du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé. Il faut faire en sorte que les conducteurs connaissent les exigences connexes avant de reporter leurs heures de repos.

---

## **Les mouvements de triage sont pris en charge.**

(Remarque : À l'heure actuelle, la loi canadienne sur les heures de service ne comprend aucune disposition relative aux mouvements de triage. Veuillez respecter les exigences de votre organisme d'application de la loi.)

---

## **La conduite dans des conditions défavorables est prise en charge.**

La conduite à des fins personnelles est prise en charge, mais doit se limiter à 75 kilomètres par jour.

## Exigences propres à la réglementation (suite)



Territoire canadien au nord du 60<sup>e</sup> parallèle : cycle 1 (7 jours) ou cycle 2 (14 jours)

---

### **Le conducteur peut conduire pendant 15 heures.**

Avant de reprendre la route, il doit être au repos pendant 8 heures consécutives. Le temps de repos inclut le temps passé dans la couchette.

---

### **Le conducteur ne peut conduire après avoir été en service pendant 18 heures lors d'une même journée ou d'un même quart de travail.**

Il ne peut non plus conduire si 20 heures se sont écoulées entre la fin de la dernière période de repos de 8 heures consécutives ou plus et le début de la prochaine période de repos de 8 heures consécutives ou plus.

---

### **Le cycle de 7 jours consécutifs (cycle 1) permet 80 heures de service; le cycle de 14 jours consécutifs (cycle 2) permet 120 heures de service.**

Pour ramener le compteur d'heures à zéro, le conducteur doit prendre 36 heures de repos consécutives (cycle 1) ou 72 heures de repos consécutives (cycle 2).

---

### **Le repos dans la couchette en deux temps est pris en charge pour les conducteurs seuls (les conditions susmentionnées s'appliquent). Il n'est pas encore pris en charge pour les équipes de conducteurs.**

---

### **Les mouvements de triage sont pris en charge.**

(Remarque : À l'heure actuelle, la loi canadienne sur les heures de service ne comprend aucune disposition relative aux mouvements de triage. Veuillez respecter les exigences de votre organisme d'application de la loi.)

---

### **La conduite dans des conditions défavorables est prise en charge.**

La conduite à des fins personnelles est prise en charge, mais doit se limiter à 75 kilomètres par jour.

---

# Quelles sont les exemptions?

Certains véhicules sont exemptés de la réglementation relative aux DCE. Au Canada, on compte quatre principales exemptions, répertoriées dans **La Gazette du Canada, partie II, vol. 153, n° 12**.

Un véhicule utilitaire peut être exempté dans les cas suivants :



Le véhicule a été fabriqué **avant 2000**.



Le véhicule fait l'objet d'une **exemption prévue par la loi**.



Le véhicule est exploité en **vertu d'un permis particulier**.



Le véhicule est loué en vertu d'un bail de **moins de 30 jours**.



## Exceptions

Pour des raisons d'incompatibilité, le conducteur d'un véhicule utilitaire fabriqué avant 2000 peut continuer de consigner ses heures de service et de conduite sur papier.



# Importance des rapports d'inspection du véhicule du conducteur

Toutes les 24 heures, les conducteurs de véhicules utilitaires doivent préparer un rapport sur certaines pièces et certains accessoires. Si le véhicule présente une défectuosité qui pourrait rendre la conduite dangereuse ou mener à une panne, le conducteur doit le signaler dans son rapport. Il doit ensuite signer le rapport. En cas de défectuosité majeure, le conducteur ne peut pas reprendre la route dans le véhicule concerné tant que les réparations nécessaires n'ont pas été faites.



## Exceptions

Les règles susmentionnées ne s'appliquent pas aux transporteurs privés (non commerciaux) qui transportent des passagers, aux transporteurs qui n'exploitent qu'un véhicule ou aux entreprises de convoyage et de remorquage de véhicules. Pour en savoir plus, visitez le site du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.



## Comparaison entre les normes canadienne et américaine



Quelle est la différence entre la norme américaine et la norme canadienne?

Si les deux normes ont des points communs, elles comportent aussi des différences quant aux règles visant les DCE. Au Canada, un fabricant ne peut pas certifier ses propres DCE; ils doivent être certifiés par un tiers. Aux États-Unis, le fabricant certifie lui-même ses DCE, c'est-à-dire qu'il confirme que ses dispositifs satisfont aux exigences réglementaires avant de les enregistrer auprès de la Federal Motor Carrier Safety Administration.

De plus, les conducteurs américains transfèrent leurs fiches journalières par voie électronique dans un système fédéral appelé eRODS, processus qui n'a pas d'équivalent canadien. Au Canada, les DCE doivent aussi respecter la **Norme technique en matière de dispositifs de consignation électroniques**. Voici les exigences minimales que doivent respecter les DCE.



Gérer un parc de véhicules faisant l'objet de déplacements transfrontaliers

Vos véhicules franchissent-ils souvent la frontière? Cela ne change pas grand-chose, mais ajoute quand même une couche de complexité en ce qui concerne les DCE. Pour éviter les problèmes à la frontière, choisissez un fournisseur qui s'engage à être certifié. Ainsi, vos DCE auront toutes les fonctionnalités requises, incluant la prise en charge des règles canadiennes.

Même si vos véhicules ne traversent pas la frontière pour le moment, cela pourrait changer à mesure que vos activités évoluent. La meilleure façon d'éviter les problèmes est d'opter pour un partenaire qui fournit déjà des DCE aux États-Unis et au Canada. Un tel fournisseur connaît les règles des deux pays, et vous aidera donc à vous y conformer.

## Geotab favorise la conformité des parcs de véhicules à la norme canadienne relative aux DCE

Geotab est une solution primée conçue pour aider les organisations à améliorer la sécurité, l'efficacité et la conformité aux normes de leur parc de véhicules. Pour la deuxième année consécutive, Geotab s'est classée première parmi les fournisseurs de télématique commerciale selon le classement d'ABI Research. Forts de notre expérience en télématique, nous sommes là pour vous à chaque étape de votre parcours de conformité. Geotab dispose déjà d'un ensemble de règles conforme à la norme canadienne et s'engage à respecter toutes les exigences réglementaires.

Comme nous sommes une entreprise canadienne, nous sommes conscients de la réglementation propre au Canada et à chaque province. Consultez notre lettre de garantie concernant les DCE au Canada pour en savoir plus.

### Les DCE en toute simplicité

Nous déployons tous les efforts possibles pour simplifier votre parcours de conformité. Geotab vous aide à éviter les infractions grâce à un système d'alerte complet, incluant des alertes en temps réel et des avertissements pour le conducteur à même l'application. Les gestionnaires de la conformité peuvent aussi faire le suivi des fiches journalières, des infractions et des heures restantes grâce à une plateforme conviviale appelée MyGeotab.



## Choisir le bon partenaire de télématique

À l'approche de l'échéance réglementaire, il est important de faire des recherches et de trouver la solution de DCE qui convient à votre modèle d'affaires. Une des meilleures façons de commencer est de déterminer ce dont vous avez besoin pour exploiter efficacement votre parc, et d'évaluer vos véhicules pour savoir s'ils doivent être équipés d'un DCE ou s'ils en sont exemptés. Examinez aussi l'expérience et la

réputation du fournisseur pour vous assurer que le DCE qu'il propose répond aux besoins de votre parc. Enfin, le choix d'un partenaire qui pourra fournir les données et la connectivité nécessaires à l'exploitation de votre parc de véhicules vous aidera à atteindre la vitesse, la capacité et la réactivité dont votre entreprise a besoin, aujourd'hui et à l'avenir.

### À propos de TELUS

Au cours des 15 dernières années, TELUS est devenue chef de file des solutions dans le secteur des transports. Grâce à l'expérience acquise avec notre propre parc de plus de 4 000 véhicules à l'échelle nationale, nous saurons comment déterminer les besoins uniques de votre parc et le conduire vers de nouveaux horizons. Propulsée par ses réseaux primés<sup>1</sup> et par l'excellence de son soutien, TELUS permettra à votre parc d'atteindre une efficacité inégalée et de développer vos activités plus rapidement.



#### Une gestion intelligente

La télématique fournit des renseignements précieux permettant aux entreprises et aux citoyens de profiter au maximum de la 5G.



#### Des lendemains en toute sécurité

La surveillance du comportement au volant favorise la conduite sécuritaire et protège vos gens, votre entreprise et la collectivité.



#### Un avenir durable

La planification des trajets, la réduction des marches au ralenti et l'entretien des véhicules réduisent les émissions de carbone.

1. Prix d'Opensignal – Global Mobile Network Experience Awards 2020, selon une analyse indépendante des mesures de performance du réseau mobile enregistrées du 1er janvier au 28 juin 2019 et 2020. © 2020 Opensignal Limited.



Exploitez la puissance de nos solutions pour parcs de véhicules.  
Parlez à un de nos experts et demandez une démonstration :  
[telus.com/parc](https://telus.com/parc)

TELUS, le logo TELUS Affaires et telus.com sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. © 2022 TELUS. 22-0077-02  
© 2022 Geotab Inc. Tous droits réservés. Geotab et le logo Geotab sont des marques de commerce de Geotab inc. Ce document vise à fournir des renseignements et à favoriser les discussions sur les sujets qui intéressent la communauté télématique. Geotab ne prodigue aucun conseil technique, professionnel ou juridique. Bien que nous ayons fait tous les efforts possibles pour que les renseignements contenus dans ce document soient actuels et exacts, des erreurs et des omissions peuvent se produire, et les renseignements présentés ici peuvent devenir obsolètes avec le passage du temps.

 **TELUS**<sup>MD</sup> Affaires

**GEOTAB**<sup>®</sup>